



PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 06 JANVIER 2023

Le six janvier deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Laurette BOTTA, Maire.

Présents : BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - MASSA Laurent - PEYLIN Jean-Paul - BERNARD Cécilia - JARRIN Mathéo - PEYLIN Thomas - TCHERKASSOF Anna - GIRAUX Morgane - CHEVILLAT Sébastien - L'HERITIER Christophe

Absents excusés : FAVRE MARTINOZ Maryline - GAZZIOLA Jacques - BARBARAY Jean Claude

Secrétaire de séance : Pierre BARRIER

ORDRE DU JOUR :

- Remboursement de frais
- Modification de la délibération n° 47/2022 : étude de faisabilité pour l'extension d'un hangar communal
- Tarif de refacturation des KWh consommés lors des locations de la salle des fêtes
- Questions diverses

La séance est ouverte à 20h30

➤ **Validation du PV du conseil du 02 décembre 2022.**

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le PV du conseil du 02 décembre 2022.

➤ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Pierre Barrier est désigné secrétaire de séance.

➤ **Remboursement de frais**

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le remboursement des frais suivants engagés par des élus :
19.47 € par Maryline Favre-Martinoz (achat de papillotes pour le spectacle de Noël)
60.65 € par Dany L'Héritier (achat de chlore pour la station de pompage)
701.86 € par Laurette Botta (frais d'impression des bulletins municipaux)

➤ **Modification de la délibération n° 47/2022 : étude de faisabilité pour l'extension d'un hangar communal**

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la modification de la délibération car le hangar qui n'est pas destinée aux PMR mais au simple stockage de matériel.

➤ **Tarif de refacturation des KWh consommés lors des locations de la salle des fêtes**

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le tarif de refacturation de l'électricité à hauteur de 0.15 € le KWh.

➤ **Questions diverses**

- Un contrat de maintenance avec Véolia sera étudié pour la station de pompage.
- Après quelques semaines d'utilisation, les horaires d'extinction de l'éclairage public seront légèrement modifiés.

- Une subvention pour l'éclairage public a été obtenue d'un montant de 2 307.54 €.
- Urbanisme : un dossier a été redéposé auprès de la préfecture pour non-respect du droit des sols. Plusieurs infractions au même motif sont observées dans la commune.
- Vœux du Maire : Les premiers vœux depuis le début du mandat (en raison de la crise sanitaire) auront lieu samedi 14 janvier à 18h30.

La séance est levée à 21h30

Lu et approuvé en séance du 03 février 2023.

Le Maire, Laurette BOTTA :

le secrétaire de séance, Pierre BARRIER :

